

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE  
DE TENNIS DE TABLE**



**Tournoi poussins  
benjamins 74**



**La compétition se déroulera le Dimanche 12 juin 2022 à Cluses.**

**Convocation :** \*Pointage à partir de 9h, début de la compétition : 9h30.

**Limite des inscriptions :** le mardi précédent la compétition.

**RÈGLEMENT du Tournoi poussins benjamins 74.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Tournoi poussins benjamins 74 est réservé, aux joueurs (ses) licencié(e)s FFTT dans un club affilié au Comité de Haute-Savoie.

Ne sont autorisé(e)s à participer à cette compétition, que les joueurs et joueuses benjamin(e)s et poussin(e)s.

**RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION**

L'organisation matérielle est confiée à un club du comité.

**ATTENTION**

**Ce tournoi, est une épreuve rajoutée au calendrier par le Comité de la Haute-Savoie, il n'y a donc pas de qualification à l'échelon régional.**

**ORGANISATION SPORTIVE**

Un joueur ne pourra disputer que le tableau correspondant à sa catégorie d'âge.

## ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

### TABLEAUX

2 tableaux mixtes seront organisés :

TABLEAUX
Tableau 1 : Benjamins - Benjamines
Tableau 2 : Poussins- Poussines

Le classement à prendre en compte est le classement mensuel suite à la dernière mise à jour de l'application FFTT.

### DÉROULEMENT

- 1 Il n'y aura pas de tête de série, tous les joueurs (ses) seront intégré(e)s dans les poules.
- 2 **Placement des joueurs :** Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte des **derniers points classement mensuels FFTT**. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué. Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.
- 3 **Retard :** À tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.
- 4 Dans chaque poule, un classement de 1 à 3 est établi pour des poules de 3 et de 1 à 4 pour des poules de 4, le premier est qualifié pour le tableau OK, les 2èmes et 3èmes se rencontrent en barrage pour intégrer le tableau OK pour les gagnants et le tableau KO pour les perdants. Le 4ème pour les poules de 4 sera qualifié pour le tableau K.O.
- 5 Le déroulement des différents tableaux sera déterminé par le responsable de la compétition en fonction du nombre d'inscriptions.
- 6 L'organisation de la compétition peut être modifiée par le juge-arbitre en fonction du nombre de joueurs et joueuses présents et des impératifs horaires.
- 7 Les parties se jouent au meilleur des 5 manches dans tous les tableaux et les poules. Les balles seront fournies par les joueurs(ses).
- 8 Tout(e) joueur(se) appelé(e) à l'arbitrage sera tenu(e) de s'y rendre sous peine de sanction : immédiate (exclusion) s'il était encore en jeu ou ultérieure par le comité directeur départemental.
- 9 Il n'y aura pas d'interruption au cours de la journée.

**10 Point de règlement à rappeler** : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)=> pour consulter les Règles du Jeu : [http://www.fftt.com/reglements/regles\\_jeu.htm](http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm)

### **ABSENCE**

Tout joueur engagé et absent non excusé dans les délais sera sanctionné et devra s'acquitter d'une amende financière, d'un montant de **15 €** fixé par le comité directeur départemental, amende qui sera réclamée à son club.

### **COMPÉTENCES DU COMITÉ DIRECTEUR**

Il appartient au comité directeur de statuer sur tout litige et sur tout cas particulier ayant trait à cette compétition (comportement, réclamation...).